

**Ordre régional des infirmières et
infirmiers de Montréal/Laval**

**États financiers
au 31 mars 2021**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 12
Annexes	13

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Ordre régional des infirmières et infirmiers de Montréal/Laval

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Ordre régional des infirmières et infirmiers de Montréal/Laval (ci-après « l'Ordre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2021 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L. ¹

Montréal
Le 19 mai 2021

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A116823

Ordre régional des infirmières et infirmiers de Montréal/Laval

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Produits		
Apports – Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (note 8)	153 312	153 312
Commandites – Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (note 8)	6 500	6 500
Inscription aux activités		8 952
Produits nets de placement	<u>489</u>	<u>1 194</u>
	<u>160 301</u>	<u>169 958</u>
Charges		
Activités légales (annexe A)	10 652	12 236
Services aux membres (annexe B)	60 901	100 018
Administration (annexe C)	<u>44 790</u>	<u>55 490</u>
	<u>116 343</u>	<u>167 744</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>43 958</u>	<u>2 214</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Ordre régional des infirmières et infirmiers de Montréal/Laval

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	2021			2020
	Grevé d'affectations d'origine interne	Investi en immobilisations	Non affecté	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	8 750	3 701	63 659	73 896
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges		(740)	44 698	2 214
Affectations d'origine interne (note 4)	15 000		(15 000)	
Solde à la fin	23 750	2 961	93 357	76 110

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Ordre régional des infirmières et infirmiers de Montréal/Laval

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	43 958	2 214
Élément hors caisse		
Amortissements	<u>740</u>	<u>781</u>
	<u>44 698</u>	<u>2 995</u>
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Intérêts à recevoir	1 433	(958)
Frais payés d'avance	1 434	326
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	<u>7 792</u>	<u>(70)</u>
	<u>10 659</u>	<u>(702)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>55 357</u>	<u>2 293</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Dépôt de loyer		(1 849)
Dépôts à terme	(65 632)	(21 704)
Cession de dépôts à terme	63 794	21 510
Acquisition d'immobilisations corporelles		<u>(1 153)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(1 838)</u>	<u>(3 196)</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	53 519	(903)
Encaisse au début	<u>11 410</u>	<u>12 313</u>
Encaisse à la fin	<u>64 929</u>	<u>11 410</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Ordre régional des infirmières et infirmiers de Montréal/Laval

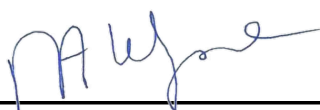
Situation financière

au 31 mars 2021

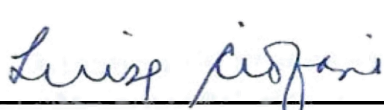
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	64 929	11 410
Intérêts à recevoir	223	1 656
Frais payés d'avance	161	1 595
	<u>65 313</u>	<u>14 661</u>
Long terme		
Dépôts à terme, 0,15 % à 0,55 %, échéant jusqu'en juillet 2023	65 634	63 796
Immobilisations corporelles (note 5)	2 961	3 701
Dépôt de loyer	3 449	3 449
	<u>137 357</u>	<u>85 607</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 6)	17 289	9 497
ACTIF NET		
Grevé d'affectations d'origine interne	23 750	8 750
Investi en immobilisations	2 961	3 701
Non affecté	93 357	63 659
	<u>120 068</u>	<u>76 110</u>
	<u>137 357</u>	<u>85 607</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



 Administrateur



 Administrateur

Ordre régional des infirmières et infirmiers de Montréal/Laval

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORDRE

L'Ordre, constitué en vertu de la Loi sur les infirmières et les infirmiers (section VI, paragraphe 22), est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'Ordre promeut les intérêts des infirmières et infirmiers de la région de Montréal/Laval.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'Ordre sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Ordre détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Les dépôts à terme qui sont présentés dans les actifs à long terme ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, étant donné que l'Ordre n'a pas l'intention d'utiliser ces sommes au cours du prochain exercice.

Ordre régional des infirmières et infirmiers de Montréal/Laval

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Ventilation des salaires

L'Ordre exerce différents types d'activités. Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Le coût des frais de personnel, qui sont communs à l'administration et à d'autres activités, est pris en charge par l'Ordre. Ce coût est attribué aux différentes activités au prorata des heures travaillées pour chacune des activités.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Lorsque l'Ordre reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux annuels qui suivent :

	<u>Taux</u>
Équipement informatique	30 %
Mobilier et agencements	20 %

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Constatation des produits

Apports

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Commandites et inscription aux activités

Les produits de commandites et d'inscription aux activités sont constatés à titre de produits conformément à l'entente entre les parties, lorsque l'activité a eu lieu, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Le passif lié à la fraction du produit provenant des commandites et des inscriptions aux activités encaissée mais dont les activités n'ont pas eu lieu est comptabilisé à l'état de la situation financière à titre de produits reportés, le cas échéant.

Ordre régional des infirmières et infirmiers de Montréal/Laval

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

3 - INCIDENCES RÉSULTANT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

En mars 2020, le décret d'un état de pandémie de COVID-19 et les nombreuses mesures mises en place par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux pour protéger la population ont eu des effets sur les activités de la société. Ces mesures ont notamment entraîné une réduction des heures de travail pour le personnel administratif de mars à mai 2020. De plus, les activités de formation ont été repoussées et remplacées par une activité virtuelle en février 2021 qui a été offerte gratuitement aux membres, ce qui a eu un impact sur les produits et les charges des activités. Cette crise est susceptible d'entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du prochain exercice ou d'avoir des répercussions importantes sur les activités futures.

4 - AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

En novembre 2020, le conseil d'administration a résolu d'affecter une somme de 10 000 \$ pour couvrir les coûts de participation des membres au Congrès mondial du Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone (SIDIEF) qui se tiendra à Ottawa en 2022, à raison de 10 000 \$ en 2021.

De plus, le conseil d'administration a résolu d'affecter une somme de 5 000 \$ au projet de recherche sur l'impact des comités de la relève infirmière dans les différents milieux, piloté par le comité Jeunesse de l'Ordre.

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Coût	Amortis- sement cumulé	
\$	\$	\$
Équipement informatique	5 851	5 851
Mobilier et agencements	9 514	6 553
	<u>15 365</u>	<u>12 404</u>
	<u>2 961</u>	<u>3 701</u>
	<u>2 961</u>	<u>3 701</u>

6 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	15 041	7 421
Salaires à payer	2 248	2 076
	<u>17 289</u>	<u>9 497</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 1 170 \$ au 31 mars 2021 (1 112 \$ au 31 mars 2020).

Ordre régional des infirmières et infirmiers de Montréal/Laval

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

7 - REDISTRIBUTION DES SALAIRES

Un montant de charges des salaires de 34 128 \$ (41 414 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2020) a été ventilé comme suit :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Services aux membres – 50 %	17 064	20 707
Administration – 50 %	17 064	20 707
	<u>34 128</u>	<u>41 414</u>

8 - PARTIE LIÉE

Le financement de l'Ordre est majoritairement assuré par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (ci-après « l'OIIQ »). Par conséquent, l'Ordre a un intérêt économique dans l'OIIQ. De plus, l'OIIQ contrôle l'Ordre. Les opérations comptabilisées entre l'Ordre et l'OIIQ sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les deux parties.

9 - RISQUES FINANCIERS

Risque de marché

Les instruments financiers de l'Ordre l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'Ordre au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'Ordre est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

10 - ENGAGEMENT

L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un contrat de location échéant en juillet 2024, à verser une somme de 61 798 \$ pour des locaux pour bureaux. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 19 007 \$ en 2022, à 19 502 \$ en 2023, à 20 011 \$ en 2024 et à 3 278 \$ en 2025.

Ordre régional des infirmières et infirmiers de Montréal/Laval

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	ANNEXE A	
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS LÉGALES		
Conseil d'administration et ses comités	3 901	3 854
Honoraires professionnels	5 519	5 289
Rapport annuel et assemblée générale annuelle	<u>1 232</u>	<u>3 093</u>
	<u>10 652</u>	<u>12 236</u>
	ANNEXE B	
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
SERVICES AUX MEMBRES		
Soutien financier	1 000	2 667
Animation régionale et associative	2 825	3 586
Activités de formation	35 189	49 422
Activités de réseautage, de représentation et de promotion de la profession	4 083	11 086
Comités	105	2 352
Congrès et assemblée générale annuelle de l'OIIQ		8 478
Salaires et charges sociales	<u>17 699</u>	<u>22 427</u>
	<u>60 901</u>	<u>100 018</u>
	ANNEXE C	
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
ADMINISTRATION		
Salaires et charges sociales	17 129	20 707
Frais d'occupation	18 567	22 552
Assurance responsabilité des administrateurs	2 090	878
Honoraires professionnels		1 629
Fournitures et frais de bureau	1 778	4 070
Télécommunications	4 022	4 196
Taxes, permis et cotisations	36	35
Intérêts et frais bancaires	393	642
Autres	35	
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>740</u>	<u>781</u>
	<u>44 790</u>	<u>55 490</u>